

COMPTE RENDU DE L'ATELIER « FÉMINISME : ENJEU POLITIQUE ET SOCIALISTE »

Rapporteuse : Valérie Rabault

Avec cet atelier, la FFE a souhaité réaffirmer l'importance des enjeux du féminisme tant au sein de la doctrine socialiste que plus concrètement au sein du projet socialiste.

Ce débat a été ouvert et animé par Dominique Aguessy, membre du bureau fédéral en charge des questions de société (une note de cadrage figure dans les documents remis). Rejane Senac, déléguée nationale « femmes et parité en politique » ainsi que Monique Cerisier ben Guiga, sénatrice représentant les Français à l'étranger, ont introduit le débat.

Intervention de Rejane Senac

Rejane Senac commence le débat par une référence à Pierre Bourdieu, auteur d'un ouvrage « la domination masculine ». Elle tente de comprendre comment le choc des cultures peut nuire à l'émancipation des femmes.

Elle relève ensuite que l'augmentation du taux d'activité des femmes en France ne s'est pour autant pas traduit par un meilleur partage des tâches ménagères entre hommes et femmes, ce qui de fait pénalise les femmes dans la conduite de leur carrière.

Concernant les liens entre le féminisme et le socialisme, Rejane Senac note qu'on a dépassé le temps où le féminisme était considéré comme une lutte bourgeoise. Le féminisme est désormais vu comme une revendication politique à part entière, ce n'est pas un thème de plus qui sera traité de manière marginale.

Intervention de Monique Cerisier ben Guiga

Monique Cerisier ben Guiga oriente son intervention autour des problèmes spécifiques aux femmes françaises vivant à l'étranger. Elle observe tout d'abord la discontinuité des carrières des femmes qui les pénalise tant dans leur vie active que pour leur retraite (surtout depuis les réformes Balladur en 1993 et Fillon en 2003). Il n'est pas rare de voir revenir en France des femmes qui n'ont que 300 euros par mois de retraites, et ce alors même qu'elles ont travaillé toute leur vie.

Politiquement, que peut-on faire face à ces situations ? Monique Cerisier ben Guiga rappelle que ce n'est pas facile. Concrètement, prenons le cas d'une femme française qui épouserait un Tunisien. On constate que dans ce type de situation les femmes peinent à demander un contrat en séparation de biens qui seul les protégerait en cas de divorce. Des cellules de conseil peuvent être utiles pour renseigner ces femmes, mais leur impact ne peut être que limité, car elles ne peuvent évidemment pas intervenir dans la vie privée de ces femmes.

Autre situation problématique relevant probablement d'un déficit d'information : Monique Cerisier ben Guiga observe que de nombreuses femmes fonctionnaires démissionnent de leur poste, pour suivre leur conjoint en expatriation, plutôt que de se mettre en disponibilité. Elle note que là encore une meilleure information pourrait sans doute prévenir des situations qui peuvent devenir problématiques en cas de divorce.

Questions aux intervenantes

- **Marie Claire SIMON** relève que pendant des années il y a eu un représentant de la mission Femmes au sein de la Direction des Français à l'étranger. Elle note que ce représentant n'existe plus.

Monique Cerisier ben Guiga confirme qu'il y a bien eu en 1984 la création d'une mission femme à la Direction des Français à l'étranger.

- **Joël LEBRET** se dit peu optimiste. Il estime que la jeune génération considère que les problèmes spécifiques aux femmes n'existent plus. Or c'est faire fausse route. A la direction des Ressources Humaines du Ministère des Affaires étrangères, il n'est pas rare d'entendre «on ne peut pas envoyer une femme dans tel pays » ou encore «elle a des enfants ». Jamais ce type de remarque ne sera formulé pour les hommes. Il relève que cette situation est très « française » et que les anglo saxons par exemple n'ont pas autant d'état d'âme.
- **Valérie Rabault** répond à Réjane Sénac en indiquant que le féminisme peut encore être vu comme un combat de bourgeoise. Comment convaincre une salariée au SMIC, avec 2 enfants, travaillant dans une usine de découpe de poulets qu'elle a intérêt à rester travailler, afin de s'assurer des droits sociaux et une retraite à elle, alors qu'elle gagnerait autant en restant chez elle s'occuper de ses enfants avec l'APE ? Elle note que dans le projet socialiste, nous n'avons pour l'heure pas de réponse. Réjane Sénac indique qu'il faudrait sans doute s'appuyer sur le modèle des pays scandinaves qui par exemple impose le « partage » des sacrifices en terme de carrière pour la garde des enfants.
- **Christophe MONIER** estime scandaleux que la parité ne s'impose pas aux listes AFE. Réjane Sénac indique qu'elle va faire remonter cette anomalie auprès des instances nationales et politiques.
- **Eunice GOMEZ** témoigne sur deux types de situation : (i) les femmes françaises mariées à des Béninois, qui font vivre toute leur famille, (ii) les femmes d'expatriés français qui « pètent les plombs » lorsqu'elles arrivent au Bénin en ayant renoncé à leur activité professionnelle. Pour ce second cas, elle se demande si l'ADFE ne pourrait pas être plus présente.
- **Claudine LEPAGE** rappelle l'importance des comités pour l'emploi. Elle indique que toutes les femmes d'expatriés ne sont pas fonctionnaires à l'origine et ne peuvent donc pas bénéficier d'une mise en disponibilité. Dès lors, il devient primordial de les aider à trouver un emploi dans leur pays d'accueil, ce qui n'est pas toujours facile notamment du fait de la législation locale.
- **Jean-Pierre FOURNIER** se demande si « on a encore besoin du féminisme ». Il estime que pour sa génération ce n'est peut-être plus nécessaire. Il note en revanche que certaines sociétés françaises ont, à l'étranger, des «pratiques moyenâgeuses » vis à vis de leurs employées. Il cite l'exemple de Carrefour qui a détérioré les conditions de travail de GB récemment racheté.
- **Pierre AVEDIKIAN** évoque la question du personnel consulaire.
- **Hélène CONWAY** se réjouit de voir que les hommes sont beaucoup plus à l'aise pour prendre la parole sur les questions de féminisme. Elle rend hommage au travail concret de Dominique AGUESSY.